



MAZAN, le 12 décembre 2025

LE MAIRE DE MAZAN

À

Monsieur le Directeur  
Départemental du Territoire.

Cabinet du Maire  
N/Réf. : LB/AE n°1620-2025  
Interlocuteur :  
✉ :  
☎ : 04 90 69 70 19

Monsieur le Directeur,

A la lecture du rapport d'inspection que vous m'avez fait parvenir dans un courrier en date du 12 novembre 2025, je souhaite apporter des réserves.

L'irrigation traditionnelle gravitaire par canaux de Mazan est un système d'irrigation qui repose sur un important maillage de canaux à ciel ouvert, enterrés, creusés dans la terre, permettant à l'eau de circuler par gravité en vue d'être partagée, afin d'arroser une superficie souhaitée et répondre aux différents besoins des utilisateurs du réseau. La pratique, rigoureusement réglementée (arrêtés préfectoraux en période de sécheresse), s'étend du printemps au début de l'automne, le canal est donc généralement à sec pendant l'hiver. A Mazan, l'irrigation traditionnelle s'est développée depuis plusieurs siècles. Cette pratique, qui nécessite une gestion collective à l'échelle locale, est portée par des groupes sociaux composés d'agriculteurs et de particuliers, dont l'organisation s'est formalisée au fil des siècles. Aujourd'hui, les communautés sont toujours constituées à échelle locale mais de plus en plus menacées avec la volonté de supprimer les canaux d'irrigation. En effet, le rapport ci-joint en annexe reste contraire au souhait de la commune de conserver la pratique.

En premier lieu, les personnes concernées sont les usagers et notamment les utilisateurs « domestiques » qui arrosent leurs jardins ou potagers. Tous ces usagers jouent un rôle fondamental avec les services de la mairie de Mazan dans l'entretien et l'utilisation des canaux, c'est pourquoi la diminution de leur nombre, liée aux transformations des sociétés rurales, provoque les principaux problèmes de sauvegarde de la pratique.

Historiquement, ces usagers se sont organisés en communautés d'irrigants fixant leurs propres règles de fonctionnement et de gestion, notamment au sein d'associations. Cette organisation révèle également la manière dont l'eau et la société se coconstruisent mutuellement et perpétuellement. Cette perspective révèle comment l'eau n'est pas simplement une ressource naturelle, mais un vecteur de relations sociales interconnecté avec la nature. Les interactions autour de la gestion de l'eau ont forgé des pratiques culturelles spécifiques et ritualisées (Regroupement et festivités chaque année au mois de juin avec la Fête de l'Eau).

Hormis l'importance historique et sociale, la baisse voire la suppression de nos canaux d'irrigation entraveraient également la bonne recharge des nappes phréatiques mettant en danger un nombre important d'habitations en raison de la nature argileuse du sous-sol de Mazan. Quels seraient donc les recours de nos administrés, quelle garantie pourrait-on apporter à ces derniers ?

Les élus souhaiteraient que cet ouvrage, entretenu par la Mairie de Mazan, de l'époque de nos ancêtres continue à être valorisé et utilisé par nos utilisateurs dans le respect de la réglementation préfectorale en matière de sécheresse. Il conviendra par ailleurs d'envisager également une étude pour améliorer la gestion des volumes prélevés et le maintien de la vie, la circulation et la reproduction des espèces vivant dans les eaux.

C'est pourquoi mon équipe et moi-même émettons des réserves au présent rapport et souhaiterions projeter une analyse et une réflexion sur la sauvegarde de nos canaux d'irrigation qui font partie de l'histoire de notre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire

Louis BONNET